



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **18-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 26 mai 2010**

Le vingt six mai deux mille dix, à dix huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

**Présents : M.BAFFERT, Y.BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER (2),
M.MASTROMAURO, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER (2), F.GILABERT, V.GONNET,
P.MOLINARO, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J.TESSAIRE**

Absents excusés : M.BROUZET, C.COIGNE, G.JULLIEN, M.REPELLIN

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) de technicien principal et un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe correspond au grade d'avancement de plusieurs agents et de supprimer les postes comme défini ci-dessous

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'un technicien Territorial Principal, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires,
- la suppression d'un poste de Technicien Territorial
- La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 hebdomadaires,
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 juillet 2010

Filière : Technique

Cadre d'emploi : technicien Territoriaux

Grade : Technicien Territorial : - ancien effectif 1- nouvel effectif 0:

Grade : Technicien Principal Territorial: - ancien effectif 0- nouvel effectif 1:

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2010

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe : - ancien effectif 1- nouvel effectif 2:

Grade : d'Adjoint technique 2^{ème} classe : - ancien effectif 2- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2010, chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 27 mai 2010

Le Président,
Michel BAFFERT